

L'hon. M. Chevrier: Vous feriez mieux de lire les articles de la loi.

L'hon. M. Harkness: Ça va; en tout cas le service des poursuites de la Division des douanes a décidé de ne pas le poursuivre en raison de ce fait.

L'hon. M. Pearson: Il n'avait aucune raison de le faire.

L'hon. M. Harkness: Il avait certainement des raisons, cet homme a été trouvé en possession de spiritueux. Il a avoué où il se les était procurés et il a même dit qu'il avait acheté les cigarettes,—qu'il ne les avait pas reçues en cadeau, mais il a avoué qu'il se les était procurées du bateau et il a admis que les spiritueux lui avaient été donnés. Je le répète, il n'a pas été actionné en justice, comme on s'en abstient dans de nombreux cas, d'après ce que je sais.

L'hon. M. Chevrier: Lorsque le cas n'est pas grave.

L'hon. M. Harkness: De toute façon, si l'affaire nous avait été signalée, je le répète, il aurait été congédié tout de suite.

Suivant le député de Laurier, j'aurais déclaré que je n'aimais pas qu'on me pose des questions. Je ne sais où il peut trouver que j'aie affirmé pareille chose. Je n'ai aucune objection à ce qu'on me pose des questions...

L'hon. M. Pickersgill: Sauf si c'est le député de Bonavista-Twillingate qui les pose.

M. Ricard: Vous vous flattez!

L'hon. M. Harkness: C'est le député de Bonavista-Twillingate qui a dit cela, ce n'est pas moi! Peu m'importe qu'on pose des questions; mais je regrette que tant de temps soit consacré à un sujet comme celui-là. Le député et tous ceux qui sont ici présents se rendent comptent, je pense, qu'il ne s'agit pas d'une affaire très importante. Selon moi, si les députés considèrent cette question d'un œil équitable, ils admettront qu'il y avait toutes les raisons du monde de congédier cet employé. Il n'était pas de ceux à qui un ministre peut confier la fonction d'inspecteur.

L'hon. M. Chevrier: Après 22 ans?

L'hon. M. Harkness: Je crois avoir traité la question plus ou moins.

L'hon. M. Chevrier: Plus ou moins; plutôt moins que plus.

L'hon. M. Harkness: A tout événement, nous y avons consacré beaucoup de temps. J'ai traité cette question à fond, lorsqu'on l'a soulevée auparavant, et je l'ai encore très bien résumée aujourd'hui. Il me semble que le député de Laurier s'est tout simplement trompé quand il a mentionné cette question

[L'hon. M. Harkness.]

à la Chambre la première fois. Il tâche maintenant de se tirer d'un mauvais pas.

M. Howard: Un mot d'abord pour dire que je trouve révoltant et déplorable l'attitude des libéraux et des conservateurs qui prennent la parole des députés pour congédier des membres de la fonction publique sous prétexte qu'ils ont participé à une campagne électorale. Je ne vois pas que les députés (lorsqu'ils parlent en cette enceinte, nous sommes évidemment tenus d'accepter leur parole) aient le droit de se poser en juges et jurys à l'égard de qui que ce soit. Je pensais qu'après tout ce qu'a dit le gouvernement actuel au sujet d'un bill des droits et des droits des particuliers, il aurait au moins changé cette façon de procéder et aurait davantage confiance dans les membres de la fonction publique.

L'hon. M. Harkness: Ce n'est pas ainsi que j'ai procédé. J'ai fait enquête.

M. Howard: Si le ministre de l'Agriculture pense qu'il peut justifier par des interruptions ce qui a été fait, il se trompe. Il sait aussi bien que moi,—la chose a d'ailleurs été reconnue non seulement cette fois-ci mais dans une autre occasion l'automne dernier,—que si un député déclare qu'un fonctionnaire de l'État a fait de la politique, ce fonctionnaire devrait être congédié sur-le-champ. Or c'est de cette attitude que je me plains.

Une voix: Parlez donc de ce qu'a fait la CCF en Saskatchewan!

M. Howard: Je parlerai volontiers, à quelque autre occasion, de la façon dont le gouvernement de la Saskatchewan traite ses fonctionnaires, mais je sais que le président connaît trop bien le règlement pour permettre que la question soit débattue aujourd'hui.

Un débat comme celui-ci ne devrait pas avoir lieu. Je ne sais si le point de vue exprimé par le député de Laurier est juste en l'occurrence, ou si c'est le ministre de l'Agriculture qui a raison. La vérité, dans cette affaire, n'est pas à ma portée, et je trouve tout à fait regrettable que les choses aient pu en arriver là. Dans les questions de cette espèce, la situation des fonctionnaires de l'État ne devrait pas se distinguer de celle où se trouvent les employés des entreprises privées, car je soutiens qu'ils devraient être traités exactement comme les autres employés. J'aborde maintenant la question du droit de négociation et de la faculté de saisir de ses griefs des tribunaux indépendants. Si nous avons un régime sensé et si le gouvernement s'engageait à traiter ses fonctionnaires autrement que comme des citoyens de deuxième ordre... (Éclats de rire) Les honorables députés ont beau s'esclaffer, ils